

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026 À 19H00

PRÉSENTS	S. BASSO, O. CLABAUX, S. DENOYEL, F. DUMAS, S. GABORIT, A. GIRARD, A. GRIMARD, M. GRACIA, A. GUILLOT, C. HUSTACHE, F. MATHÉ, N. MOTARD (retard)
ABSENTS EXCUSÉS	F. BOULOT (pouvoir à A. GRIMARD), N. DELAS (pouvoir à F. DUMAS), J-L. EYRAUD (pouvoir à S. DENOYEL)
Secrétaire de séance	A. GRIMARD
Début de la séance : 19h	

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.

L'ordre du jour est entamé.

Affaires communales

- **N°2026-018 – Convention d'occupation du domaine public – parking Plaine des Sports**

Florian DUMAS rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne ruine située à l'entrée du bourg, acquise à la commune par M. Jérémy PARIEL, le projet prévoit la création de bureaux en rez-de-chaussée et de logements à l'étage.

Ce projet participe à la requalification d'un bâtiment ancien aujourd'hui en ruine et à la redynamisation du centre-bourg en permettant l'accueil d'activités professionnelles et de logements.

Le règlement du PLU applicable en zone Ua impose toutefois la réalisation d'un nombre minimal de places de stationnement lié à la nature du projet. Une partie de ces besoins sera satisfaite directement par M. Jérémy Pariel avec l'acquisition d'une emprise foncière voisine permettant la création de places de stationnement privées.

Florian DUMAS montre le plan affiché en séance.

Il explique qu'il reste cependant nécessaire de permettre au pétitionnaire de justifier de 3 emplacements complémentaires dont des emplacements adaptés aux personnes à mobilité réduite afin de répondre aux obligations de stationnement résultant du PLU.

Le règlement du PLU prévoit, en cas d'impossibilité technique ou architecturale de réaliser l'ensemble des stationnements sur le terrain de l'opération, la possibilité de recourir notamment à une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation.

Il est donc proposé de signer avec M. Jérémy PARIEL une convention de mise à disposition de 3

emplacements identifiés sur le parking communal de la Plaine des Sports dans des conditions strictement encadrées.

Cette convention permettra d'accompagner un projet privé de réhabilitation présentant un intérêt pour le bourg tout en préservant les droits de la commune et les règles applicables au domaine public communal.

Il est proposé de valider ce projet de convention, qui a été précédemment transmis par mail aux conseillers.

Observations

S. BASSO : Ne sont-elles pas trop loin ?

F. DUMAS : Non elles sont situées dans le périmètre autorisé.

O. CLABAUX : Il faudra mettre une signalisation particulière.

F. DUMAS : Oui c'est prévu dans la convention, à la charge du pétitionnaire.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide à l'unanimité la convention d'occupation public.

Intercommunalité

- Désignation des délégués du conseil municipal titulaires au sein du collège électoral sénatorial

Florian DUMAS explique que, dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre prochain, il est nécessaire de désigner 3 délégués sénatoriaux titulaires au sein du conseil municipal conformément à l'obligation donnée par la Préfecture.

Il rappelle la règle : ces délégués doivent être désignés parmi les membres du conseil municipal remplissant les conditions requises : être de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et ne pas être déjà membre de droit du collège électoral sénatorial au titre d'un autre mandat, notamment en qualité de député, sénateur, conseiller régional ou conseiller départemental.

Le mode de scrutin de ces délégués demeure un scrutin secret, majoritaire, uninominal ou plurinominal, à 2 tours. Les règles de parité ne s'appliquent pas. Des candidatures individuelles ou groupées peuvent être présentées afin de faciliter le vote.

Le panachage est autorisé et les suffrages sont décomptés individuellement par candidat.

Au 1er tour, sont élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Si nécessaire, un 2ème tour est organisé à la majorité relative.

Le maire préside le bureau électoral qui est composé des 2 conseillers municipaux les plus âgés, Maguy GRACIA et Annie GIRARD, et des 2 plus jeunes, Cédric HUSTACHE et Aurore GUILLOT, présents à l'ouverture du scrutin.

Une liste de candidats s'est présentée : BOULOT Frédéric, DENOYEL Sabine et GRIMARD Alexander. Chacun leur tour, les élus ont été appelés à passer dans l'isoloir, monté à cet effet.

14 voix pour chacun des candidats.

BOULOT Frédéric, DENOYEL Sabine et GRIMARD Alexander sont élus délégués titulaires au sein du collège électoral sénatorial.

Le Procès-Verbal a été rédigé.

Aucune observation

- Désignation des délégués du conseil municipal suppléants au sein du collège électoral sénatorial

Après la désignation des délégués titulaires, le conseil municipal procède séparément à l'élection de 3 délégués suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas d'empêchement.

Les conditions requises et le mode de scrutin de ces suppléants demeurent identiques à l'élection des titulaires.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement :

- Par l'ancienneté de leur élection (1er ou 2nd tour)
- Par le nombre de voix obtenues
- En cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats (le plus âgé étant classé en premier, même en cas de candidature groupée).

En cas de refus d'un délégué ou d'un suppléant d'exercer ses fonctions après sa désignation, il est procédé, le cas échéant, à une nouvelle élection dans les conditions prévues par les textes.

Une liste de candidats s'est présentée : BASSO Séverine, EYRAUD Jean-Luc et HUSTACHE Cédric.

Chacun leur tour, les élus ont été appelés à passer dans l'isoloir, monté à cet effet.

14 voix pour chacun des candidats.

BASSO Séverine, EYRAUD Jean-Luc et HUSTACHE Cédric sont élus délégués suppléants au sein du collège électoral sénatorial.

Le Procès-Verbal a été complété.

Aucune observation

Finances

- N° 2026-019 – CFU définitifs 2025

Les Comptes Financiers Uniques (CFU) ont été provisoirement votés lors du conseil municipal du 2 mars 2026. Ils ont depuis été validés par le comptable public.

Le Maire présente les résultats avant de quitter la pièce relayée par la doyenne de l'assemblée, Maguy GRACIA.

Les résultats du budget principal :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 843 503,48	697 314,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 379 739,46	775 323,86
	Restes à réaliser	C	489 927,32	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 038 884,83	697 314,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 367 861,59	663 100,68
	Restes à réaliser	F	58 181,27	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 011 877,87	112 223,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-804 618,65	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	207 259,22	112 223,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	431 746,05	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	639 005,27	112 223,18

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide à l'unanimité les CFU définitifs des 3 budgets 2025 tels qu'ils ont été présentés.

- N° 2026-020 – Affectations des résultats 2025 définitives

Florian DUMAS explique que, concernant l'investissement du budget principal, le montant des Restes à Réaliser (RAR) a été retravaillé en collaboration avec les services de l'Etat conformément au tableau ci-dessous :

Nature des RAR	Montants	Articles
Dépenses d'investissement	58 181,27 €	21312
Recettes d'investissement	489 927,32 €	1321 (158 681,72€), 1323 (321501€), 13251 (9744€)
Solde (Recettes - Dépenses)	431 746,05 €	

Ainsi, l'affectation des résultats du budget principal est de :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 663 100,68 €
 Recettes : 775 323,86 €
 Excédent reporté 2024 : 0 €
Excédent de clôture 2025 : + 112 223,18 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 367 861,59 €
Recettes : 2 379 739,46 €
Déficit reporté 2024 : - 804 618,65 €
Résultat de clôture (R001) : + 207 259,22 €

RAR 2025 : + 431 746,05 €
Excédent de clôture 2025 : + 639 005,27 €

Affectation du résultat :

Besoin de financement : **0€**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 (déficit reporté) :	R002 (excédent reporté) :	D 001 (Solde d'exécution N-1) :	R001 :
0 €	112 223,18 €	0 €	207 259,22 €
			R1068 :
			0 €

Concernant les 2 budgets annexes, l'affectation des résultats est conforme à celle votée lors du conseil municipal du 2 mars soit :

♦ Budget assainissement**Section de Fonctionnement**

Dépenses : 13 349,00 €
Recettes : 23 005,00 €
Déficit reporté 2024 : 21 329,57 €
Déficit de clôture 2025 : 11 673,57 €

Section d'Investissement

Dépenses : 8 005,00 €
Recettes : 13 349,00 €
Excédent reporté 2024 : 14 802,68 €
Excédent de clôture 2025 : 20 146,68 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : **0 €**
Déficit à reporter à la section de fonctionnement 2025 : **11 673,57 €**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 (déficit reporté) :	R002 (excédent reporté) :	D001 (Solde d'exécution	R001 :
11 673,57 €	0€	N-1) : 0 €	20 146,68 €
			R1068 :
			0 €

• ***Budget multiple service rural***

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 388,64 €
 Recettes : 6 772,77 €
 Excédent reporté 2024 : 8 703,30 €
Excédent de clôture 2025 : 14 087,43 €

Section d'investissement

Dépenses : 10 169,21 €
 Recettes : 9 782,79 €
 Déficit reporté 2024 : 9 782,79 €
Déficit de clôture 2025 : 10 169,21 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : **10 169,21 €**
 Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2025 : **3 918,22 €**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) : 0€	R 002 (excédent reporté) : 3 918,22 €	D 001 (Solde d'exécution N-1) :	R001 : 0 €
		10 169,21€	R 1068 :
			10 169,21 €

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les affectations de résultat 2025 des trois budgets, présentées ci-dessus.

- N° 2026-021 – Budget principal de la commune – adoption du budget primitif 2026 rectifié

Florian DUMAS rappelle qu'étant donné que les RAR ont été retravaillés en collaboration avec les services de l'Etat, il convenait de procéder à des mouvements d'écriture comptable comme suit :

1321 (subventions de l'Etat) : - 158 682,32€		Restes à Réaliser (Recettes)
1323 (subventions du Département) : - 321 501€		+ 489 927,32€
13251 (subventions intercommunales) : - 9 744€		

Initialement 120 241,32€ avaient été inscrits en RAR de dépenses.

Restes à Réaliser (Dépenses)
- 62 060,05€



2111 (Acquisition de terrains) : + 10 425€
21312 (Travaux de l'école) : + 31 818,73€
21538 (Réseaux) : + 3 373,37€
2184 (Mobilier) : + 13 000€
2315 (Travaux de voirie) : + 3 442,95€

En prenant en considération les éléments expliqués ci-dessus, il est proposé d'équilibrer le budget principal 2026 de la manière suivante :

	Dépenses / Recettes
Fonctionnement	816 678,18 €
Investissement	1 039 307,40 €

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le budget principal, prenant en compte les propositions de la CRC pour l'année 2026,
- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

- N° 2026-022 – Décision modificative (DM) n°1 - Budget Principal – compte 261

Florian DUMAS explique qu'afin de pouvoir verser la tranche d'apport 2026 à l'AFL, il est nécessaire de virer des crédits dans le compte 261 (500€). Ce montant sera retiré de l'imputation 2315.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité les virements de crédits précédemment exposés.

Questions diverses

Commissions intercommunales

- Installation des commissions (CIAC, CIAS, SMICVAL, Syndicat des eaux)
- A. GRIMARD : Syndicat val de Saye : engagement de rénover le gymnase (CCLNG doit récupérer le patrimoine) + problème de bus
- SMICVAL 14 passages en déchetterie à partir du 1er juillet

Animations

AG comité des fêtes : besoin de forces vives (membres)

Kermesse 26 juin

Marchés gourmands : 18 juillet et 22 août

Sortie à Villebois la Valette : 06 septembre

Octobre rose et fête du vin nouveau : 04 octobre

Soirée théâtre : 17 octobre

Marché de Noël : 05 décembre

Communication

Journal en cours

Autolaveuse

Acquisition – investissement

Séance levée à 20h10

Secrétaire de séance,
A. GRIMARD



Maire de la commune,
F. DUMAS

